

LES PRINCIPAUX RÉGIMES D'EXONÉRATION DES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES POUR LE PARTICULIER

DURÉE
1H15

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

OBJECTIFS

Avoir une vue exhaustive des principaux régimes d'exonération des plus-values immobilières des particuliers

Article 150 U II 1° à 8° du CGI

BOI-RFPI-PVI-10-40-20140606

Nombreuses jurisprudences récentes 2018-2019 précisant les conditions d'exonération

LE PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de l'immobilier

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Denis ROCHE, Fiscaliste spécialiste en fiscalité immobilière



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

L'EXONÉRATION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET DE SES DÉPENDANCES

- Ajouter les sous parties / éléments
- Résidence effective et habituelle
- Diligence lors de la mise en vente
- Jouissance continue de l'immeuble
- Les dépendance immédiates et nécessaires : cas particulier du terrain à bâtir



PARTIE 2

LES EXPATRIÉS ET LES NON-RÉSIDENTS

- Les expatriés : bénéficiaires, immeubles visés
- Exonération des non-résidents : personne physique détenant un immeuble en France,
- Notion de résidence fiscale antérieure en France
- Une exonération plafonnée
- Taux d'imposition et prélèvements sociaux



PARTIE 3

LES AUTRES EXONÉRATIONS DE PLUS-VALUES

- l'exonération d'un logement autre que la résidence principale (si non propriétaire de sa résidence principale, conditions de emploi)
- Cession d'un bien d'une valeur inférieur à 15 000 € (cas particulier d'évaluation : usufruit, indivision)
- Retraités et invalides de condition modeste (conditions : hors IFI, revenu fiscal de référence, sort de l'ancienne résidence principale si transfert en maison de retraite)
- Exonération en cas d'expropriation (déclaration d'utilité publique, conditions de emploi de l'indemnité
- Cession d'immeubles aux bailleurs sociaux



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale

